

Tintigny, le 2 mai 2016

## Commune de Daverdisse

### Compte rendu de la CLDR du 28 avril 2016

---

Réf. : N:\DAVERDISSE\06- CLDR\20160428 approbation PCDR\CL20160428 Approbation PCDR.docx

#### Présents et excusés :

Présences : cf. liste ci-après

Commune : Marie-Noëlle Nicolas, présidente de CPAS, et Cécile Kiebooms, directrice générale

DGO3 : M. Patrick Van Der Smissen (excusé)

Bureau d'études Impact : Stéphane Mottiaux

FRW : Sophie Orban, agent de développement

#### Ordre du jour :

- Brève présentation et approbation du projet de PCDR
- Approbation de la demande de première convention en développement rural
- Divers

∞ ∞

Le bourgmestre, M. Maxime Léonet, remercie la CLDR pour le temps consacré à la réflexion sur le futur de la commune et à la relecture du PCDR. Il présente l'ordre du jour et souligne l'importance de cette réunion qui marque une étape décisive dans l'opération de développement rural.

### Brève présentation et approbation du projet de PCDR

---

Une des particularités du PCDR est que la consultation de la population a démarré sous le décret relatif au développement rural de 1991 et s'est terminée sous le nouveau décret de 2014.

Dans le document, diverses adaptations ont été apportées pour se calquer sur la nouvelle législation (ex : 6 parties au lieu de 5 ; réflexion basée sur les piliers du développement durable ; évaluation plus poussée ;...).

La mise en œuvre du PCDR se fera selon le nouveau décret, ce qui ouvre la porte aux projets transcommunaux, aux addenda au PCDR,...

## **Présentation des différentes parties du PCDR**

### **Partie 0 : Bilan du PCDR de 1999.**

Lors de la réunion d'installation de la CLDR du 9/10/2014, les membres ont été invités à faire le point sur le PCDR de 1999, tant au niveau des objectifs que des projets.

Pour relever le défi « Pour garder les habitants au village et en attirer d'autres », 5 objectifs principaux ont été définis :

- Favoriser l'emploi et développer l'économie locale
- Favoriser l'accès au logement
- Préserver et améliorer la qualité du cadre de vie
- Favoriser la création d'activités qui renforcent l'identité villageoise et le sentiment d'appartenance au terroir, en priorité par et pour les jeunes
- Maintenir et développer les services existants à l'ensemble de la population.

Parmi ceux-ci, la CLDR a estimé que celui portant sur la qualité du cadre de vie était le mieux atteint. Elle a également jugé que les 5 objectifs étaient toujours pertinents et qu'il était nécessaire de prolonger les efforts dans tous ces domaines d'une manière ou d'une autre.

5 projets ont été réalisés avec des subventions du développement rural :

- Logements tremplins à Gembes
- Chemin d'eau à Daverdisse
- Traversée de Haut-Fays
- Maison de village, vitrine du sabot, logement communal à Porcheresse
- Maison de village à Daverdisse

Les projets de maison de village sont les plus satisfaisants. Malheureusement, des problèmes techniques ont entaché les autres projets.

Si l'on considère les projets réalisés du PCDR, selon l'objectif qu'ils rencontrent,

- Économie-emploi : 3 projets réalisés + 2 projets non aboutis (eaux de Porcheresse, atelier rural télétravail)
- Logement : 3 projets réalisés
- Cadre de vie : 10 réalisés
- Activités villageoises : 3 réalisés

En ce qui concerne la dynamique mise en place, la CLDR s'est réunie plus de cinquante fois sur dix ans. Elle a assuré le suivi des projets en développement rural (demandes de convention, avant-projet, inauguration,...) et a mené de nombreuses actions (relance d'un bulletin communal, réflexion sur la valorisation de la vallée de l'Almache, inventaire des points de vue avec ADESA, inventaire des arbres et haies remarquables, inventaire partiel du petit patrimoine, accueil d'une délégation canadienne, réflexion sur l'application d'un RGBSR à Daverdisse, réflexion sur la création d'un parc naturel sur la commune,...).

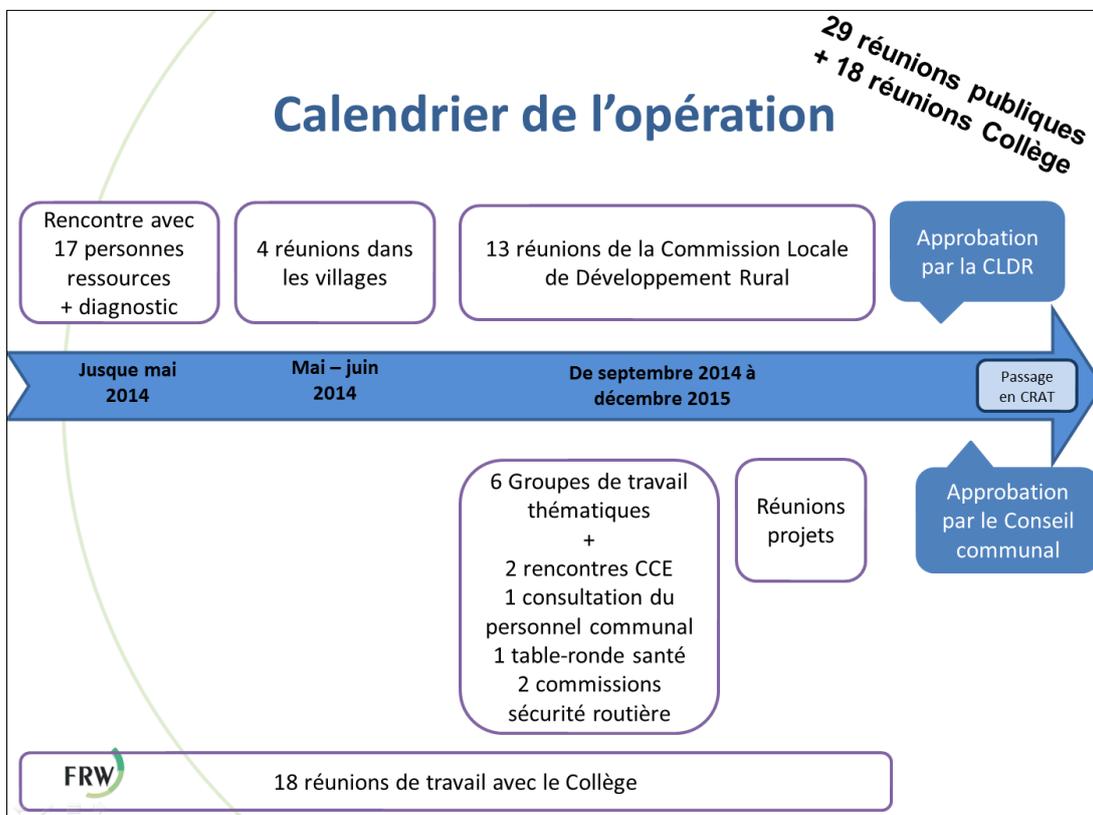
### **Partie 1 : Analyse socio-économique.**

Cette partie reprend toutes les informations relatives à la commune. Elle traite de thèmes tels que le logement, le cadre de vie, l'économie, la vie villageoise, la gestion communale,...

Vu que l'on est dans le cadre d'un PCDR/A21L, des thématiques plus spécifiques ont été abordées : santé, énergie, liens entre les politiques communales,...

**Partie 2 : Résultats de la participation de la population.**

Outre les rencontres avec les personnes ressources, 29 réunions publiques se sont tenues : consultation villageoise, groupes de travail thématiques, consultation de publics spécifiques, CLDR, groupes projets,... De plus, pas moins de 18 réunions de travail avec le Collège, l’auteur et la FRW ont été organisées tout au long de l’opération.



La FRW rappelle comment le PCDR et la consultation se sont nourris l'un de l'autre pour arriver au document final : chaque réunion avait une utilité bien précise. Les réunions relatives aux projets ont été les plus nombreuses, car il faut du temps pour bien identifier les besoins et les manières d'y répondre.

Des photos prises en réunion sont projetées pour illustrer toute la démarche.

### **Partie 3 : Diagnostic partagé.**

L'auteur explique le contenu de la partie 3 :

- Grilles Atouts Faiblesses Opportunités Menaces (AFOM) ventilées selon les piliers du développement durable. Elles ont été analysées lors des groupes de travail et avaluées en CLDR. Les apports de la population y sont renseignés en grisé.
- Texte argumentatif sur ces apports.
- Vision synthétique du développement : ce texte est conçu à partir des enjeux prioritaires à dix ans retenus par la CLDR.

### **Partie 4 : Objectifs de développement.**

La stratégie de développement repose sur un défi et 6 objectifs répartis par piliers du développement durable (2 par pilier). Des mesures opérationnelles viennent préciser les objectifs pour les rendre plus spécifiques à la commune.

Gageons qu'en 2026, Daverdisse sera pleinement engagée sur la voie d'un développement endogène, durable, participatif et partenarial			
Pilier environnemental	Pilier économique	Pilier social	
<b>Conforter la richesse naturelle du territoire</b>	<b>Favoriser la gestion responsable des ressources naturelles</b>	<b>Favoriser les rencontres et les échanges entre habitants</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Mesure 1.1. En maintenant la qualité environnementale du territoire</li> <li>➢ Mesure 1.2. En favorisant la biodiversité et en renforçant le réseau écologique</li> <li>➢ Mesure 1.3. En préservant les biotopes spécifiques liés aux cours d'eau et à la forêt</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Mesure 3.1. En favorisant une gestion responsable du massif forestier</li> <li>➢ Mesure 3.2. En s'inscrivant dans une dynamique énergétique positive</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Mesure 5.1. En poursuivant l'amélioration des infrastructures de rencontre</li> <li>➢ Mesure 5.2. En intégrant harmonieusement les résidences secondaires et touristiques dans la vie villageoise</li> <li>➢ Mesure 5.3. En valorisant les outils existants pour favoriser les activités et les synergies entre les habitants</li> </ul>	
<b>Renforcer la qualité du cadre de vie</b>	<b>Soutenir l'activité économique sur le territoire</b>	<b>Favoriser la croissance démographique et renforcer le niveau de services</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Mesure 2.1. En préservant le paysage et ses éléments structurants</li> <li>➢ Mesure 2.2. En aménageant et en mettant en valeur les cœurs de village</li> <li>➢ Mesure 2.3. En sécurisant les déplacements, plus spécialement des modes doux</li> <li>➢ Mesure 2.4. En préservant et en valorisant le patrimoine bâti et culturel</li> <li>➢ Mesure 2.5. En prêtant une attention particulière à la cohérence urbanistique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Mesure 4.1. En améliorant la qualité des réseaux de télécommunication</li> <li>➢ Mesure 4.2. en maintenant une activité commerciale sur le territoire</li> <li>➢ Mesure 4.3. En promouvant la diversification des productions agricoles</li> <li>➢ Mesure 4.4. En valorisant les circuits courts</li> <li>➢ Mesure 4.5. En favorisant un développement économique local et transcommunal</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Mesure 6.1. En favorisant l'implantation des jeunes sur la commune</li> <li>➢ Mesure 6.2. En maintenant les aînés dans leur village le plus longtemps possible</li> <li>➢ Mesure 6.3. En développant les services à la population</li> <li>➢ Mesure 6.4. En maintenant un service de transports en commun adapté aux spécificités rurales</li> <li>➢ Mesure 6.5. En développant l'offre en logements publics</li> </ul>	

## **Partie 5 : Projets.**

Afin d'assurer une bonne cohérence au document, il a fallu opérer quelques modifications :

- Tout d'abord, l'intitulé de certaines fiches a été revu : maison multiservices, charte urbanistique, ... soit pour correspondre mieux au contenu de la fiche, soit pour pouvoir l'inscrire dans des sources de subsides existantes.
- Ensuite, certaines fiches ont été regroupées :
  - Application d'une gestion durable de la forêt + réduction des dégâts liés au débardage → « Information et communication sur la gestion durable de la forêt ».
  - Espaces couverts → inclus dans les aménagements de cœur de village ou de maison de village.
  - Maintien et plantation de haies + mise en place d'actions en faveur de la biodiversité + poursuite de la gestion différenciée et création de prairies fleuries → « Mise en place d'actions en faveur de la biodiversité ».

### **Programmation du PCDR**

La CLDR a réparti les projets du PCDR en lots, selon leur degré de priorité ou d'urgence. Les fiches-projets sont plus ou moins développées selon le lot dans lequel elles se trouvent : en lot 1 sont reprises des fiches détaillées avec estimatif et esquisses ; en lot 2 figurent des fiches descriptives assez précises et le lot 3 reprend des fiches simples (avec descriptif, argumentaire et lien avec les objectifs).

Le lot 0 reprend un ensemble de projets qui étaient en cours ou ont été initiés durant l'opération de développement rural. Ils ont également été ventilés selon les objectifs du PCDR.

<u>Lot 1</u>	2 projets matériels	+	3 projets immatériels
<u>Lot 2</u>	12 projets matériels	+	5 projets immatériels
<u>Lot 3</u>	13 projets matériels	+	3 projets immatériels
<b><u>Total</u></b>	<b>27 projets matériels</b>	<b>+</b>	<b>11 projets immatériels</b>

### **Projets du lot 1**

Projets matériels (nécessitant des moyens financiers parfois conséquents) :

- M.1.01 – Aménagement d'une maison de village et de ses abords – Gembes / 654.880 €.
- M.1.02 – Réhabilitation du site de l'ancien presbytère en maison des associations – Haut-Fays / 904.514 €.

Projets immatériels (requérant une mobilisation des acteurs du territoire) :

- I.1.01 – Entretien et valorisation du petit patrimoine.
- I.1.02 – Mise en place d'une charte urbanistique et architecturale.
- I.1.03 – Information et communication sur la gestion durable de la forêt

### **Programmation triennale des projets subsidiés en DR**

<b>calendrier</b>	<b>Projet</b>
Année 1	Aménagement de la maison de village et de ses abords à Gembes
Année 2	Réhabilitation du site de l'ancien presbytère en maison des associations à Haut-Fays
Année 3	Aménagement du cœur de village de Porcheresse

## **Partie 6 : Tableau récapitulatif.**

Ce tableau reprend pour tous les projets du PCDR (lots 1, 2, 3) :

- leur localisation,
- leurs liens avec les objectifs de développement,
- l'estimation financière (précise pour les projets du lot 1 ; approximation (€€) pour les autres projets)
- les pouvoirs subsidiants potentiels
- les parties prenantes au projet
- leur programmation dans le temps.

## **Suite de l'opération de développement rural**

Une série de réunions se sont déroulées : des consultations villageoises ou de groupes-cibles, des groupes de travail thématiques, des réunions de CLDR et des réunions spécifiques à la sécurité routière. Au total, 29 réunions ont été nécessaires (auxquelles s'ajoutent les réunions de travail avec le Collège) pour définir un programme. L'auteur de PCDR a rédigé le document présenté ce soir sur base des instructions de la CLDR.

Les étapes ultérieures jusqu'à l'approbation par le Gouvernement wallon sont :

1. Approbation de l'avant-projet de PCDR par la CLDR
2. Approbation de l'avant-projet de PCDR par le Collège
3. Avis de la DGO3 sur la conformité du PCDR
4. Approbation du projet de PCDR par le Conseil Communal
5. Dépôt officiel à la Commission Régionale d'Aménagement du Territoire
6. La défense en CRAT (espérée début juillet) se déroule en deux temps : une présentation de la commune, généralement par le Bourgmestre, et de l'opération de développement rural en 45' ; ensuite, une séance de questions/réponses. Un membre de CLDR est invité à y participer pour apporter son témoignage sur l'opération et répondre à des questions spécifiques ; M. Lucien Collin représentera la CLDR.
7. Approbation par le Gouvernement Wallon
8. Réunion de négociation de la 1<sup>ère</sup> convention (Maison de village de Gembes)

Chaque membre de la CLDR recevra une clé USB avec tous les fichiers constitutifs du PCDR.

## **Débat, remarques**

- Des membres de la CLDR ont transmis des remarques sur le PCDR.
  - Certaines d'entre elles portent sur les grilles AFOM de la partie 3. Le Président de la CLDR précise que celles-ci ne peuvent être intégrées dans les tableaux car d'un point de vue logique, il n'est pas cohérent d'ajouter de nouveaux éléments dans des grilles qui ont été débattues en groupes de travail et approuvées en CLDR. On ne peut pas modifier par la suite le contenu des débats, les enjeux et les objectifs. = accord de la CLDR.
  - Fiche-projet « mise en valeur du site du puits du Gros Bois à Porcheresse » : il est proposé d'enlever la phrase « Il s'agirait de vérifier si des objets se trouvent au fond et aux alentours » car ce n'est pas conforme aux méthodes, ni aux objectifs de l'archéologie actuelle = accord de la CLDR.
  - Fiche-projet « développement de projets énergétiques durables » : il est proposé d'ajouter dans la description « tout en limitant les risques liés à la surexploitation de la

forêt et des eaux pour la production d'énergie ». Et dans la justification « Il s'agit là d'une opportunité à valoriser, pour autant qu'elle n'entraîne pas une surexploitation de la ressource forestière pour la production d'énergie ». = accord de la CLDR pour la justification ; elle propose d'insérer cette nuance dans les impacts du projet sur le développement durable.

- Fiche-projet « développement d'une filière bois » : il est proposé d'insérer dans la description « toutefois, le volet énergétique n'est à considérer comme une opportunité que s'il n'entraîne pas une surexploitation de la ressource forestière, ce qu'il faudra étudier préalablement ». = accord de la CLDR.
- Le Collège suggère de fusionner les mesures 4.3 et 4.4 sous l'objectif « soutenir l'activité économique sur le territoire ». Il est important que cette mesure soit porteuse ; la plupart des projets seront menés par le GAL Semois, Lesse & Houille. = accord de la CLDR.
- Le Collège propose d'étoffer la fiche-projet « I.1.03 – Information et communication sur la gestion durable de la forêt » par l'ajout dans la description de : visites en forêt portant sur les techniques forestières, une communication sur les investissements consentis annuellement par la commune, une information sur l'achat de parcelles enclavées, une information dans le bulletin communal sur les actions menées pour lutter contre les dégâts liés au débardage. = accord de la CLDR qui estime qu'il est primordial de sensibiliser les habitants à la ressource forestière et surtout à sa bonne gestion.
- Le Collège fait part de contacts qui ont eu lieu avec la Commune de Bièvre, le Cabinet ministériel DR, l'administration DGO3. En effet, le PCDR de Bièvre arrive à échéance fin 2016 et la Commune désire introduire une dernière demande de convention portant sur l'aménagement de la voie lente Bièvre (Graide Station) vers Porcheresse. Ce projet n'a de sens que s'il est considéré dans sa globalité transcommunale. Or, le décret DR de 2014 ouvre les possibilités de subventions sur des projets transcommunaux (90% jusqu'à 1.000.000€, puis 50% au-delà). Voulant répondre à cette opportunité, le Collège interroge donc la CLDR quant à la possibilité d'insérer en lot 1 la fiche-projet intitulée « M.2.03 Finalisation de la voie lente vers Bièvre », après « l'aménagement de la maison de village de Gembes et de ses abords ».

Réactions de la CLDR : Il est important de saisir toutes les opportunités de concrétisation, d'autant plus que 2016 est l'année du vélo. Ce projet permettra de faire la jonction entre la gare de Graide et les Rives. La portion entre Gembes et le Moulin de Daverdisse a été aménagée dans le cadre du PicVert et ne va pas changer. = accord de la CLDR pour avancer cette fiche-projet en lot 1.

## **Approbation du PCDR**

La CLDR approuve à l'unanimité le projet de Programme Communal de Développement Rural, pour autant qu'il soit tenu compte des remarques ci-dessus.

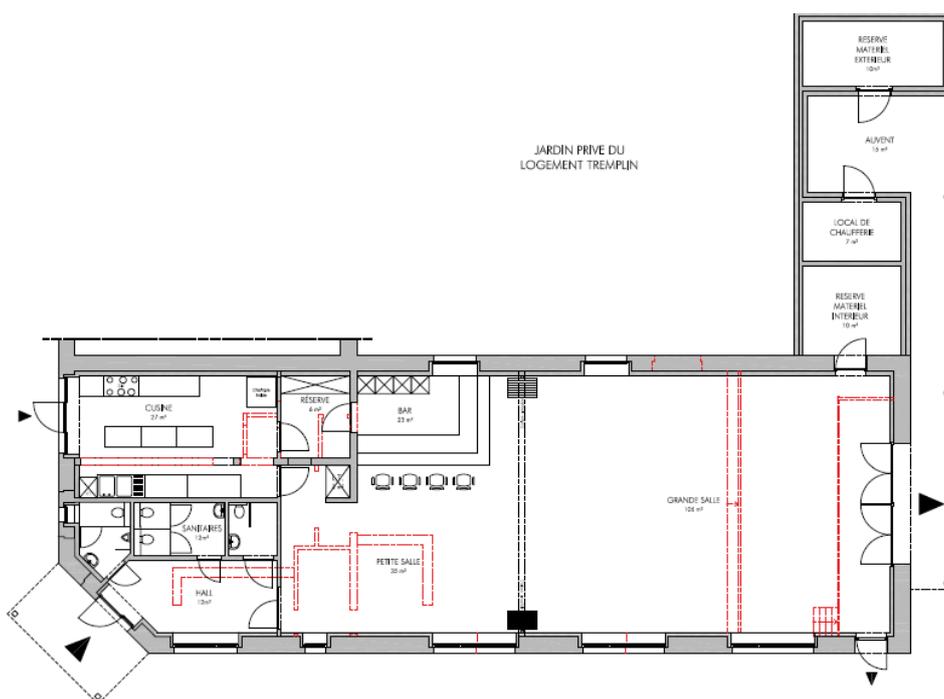
# Approbation de la demande de premières conventions en développement rural

## Aménagement de la maison de village de Gembes et de ses abords

Cette fiche-projet est une première approche du projet qui permet d'envisager un budget qui tient la route pour cet aménagement. Il s'agit d'un travail déjà bien abouti, discuté et amendé par le Collège, par la CLDR et par un groupe de travail spécifique. Il importe surtout de répondre aux besoins exprimés et de pouvoir y accueillir les fonctions définies. Les options techniques définitives feront l'objet d'un travail ultérieur par un auteur de projet désigné en conséquence. La CLDR et les utilisateurs seront consultés afin d'apporter toutes les précisions utiles pour optimiser la réalisation du projet.

Un membre de la CLDR a fait des propositions portant sur l'amélioration de l'accès au grenier, l'agrandissement des fenêtres côté sud et l'accessibilité au jardin arrière.

La CLDR convient de ne pas modifier la fiche-projet maintenant ; le projet sera approfondi par la suite, avec l'auteur. Les changements pourront s'envisager à ce moment-là, vu qu'ils n'impacteront pas beaucoup le budget.



Poste	Estimation
Démolition	34.410 €
Gros œuvre	48.250 €
Couverture partie avant	16.800 €
Menuiseries extérieures	32.800 €
Chauffage	23.000 €
Ventilation	8.625 €
Sanitaire	7.200 €
Electricité	53.750 €
Parachèvements	99.050 €
Equipements (cuisine/bar)	25.000 €
Extension	78.400 €
Abords	69.250 €
Total HTVA	496.535 €
Honoraires et frais	44.688 €
<b>TOTAL TVAC</b>	<b>654.880 €</b>

Subsidiation	
<b>Total</b>	<b>654.880 €</b>
Part DR	477.440 €
Part communale	177.440 €

## Finalisation de la voie lente vers Bièvre

Comme abordé en première partie de réunion, la CLDR décide d'insérer cette fiche-projet dans le lot 1. Elle propose également d'introduire une demande de convention cette année encore, pour correspondre aux délais de la commune de Bièvre.

L'aménagement de l'assiette se fera en béton, soit une bande d'environ 2,5m de large, soit une bi-bande. Il faut se conformer aux normes du vélo-route : proportion de chemins en dur, pente maximale,... On ne se trouve pas dans le cadre d'un pré-Ravel car il faut conserver les accès des grumiers à la forêt et prévoir les aménagements nécessaires pour conserver l'accès aux parcelles forestières exploitables.

Le parcours se fera principalement sur un chemin forestier.

Le projet inclut une passerelle au niveau du chalet Sims ; son tablier doit être refait.

Des aménagements de convivialité sont également prévus.

Une première estimation financière du parcours sur Daverdisse atteint 481.000 € TVAC. Le projet serait subventionné à 90%, ce qui reviendrait à une part communale de 48.000 €.

Un auteur de projet sera chargé d'approfondir le projet.

## Approbation des demandes de convention en développement rural

La CLDR approuve à l'unanimité ces deux demandes de convention en développement rural à introduire en 2016, après l'approbation du PCDR par le Gouvernement wallon :

- Aménagement de la maison de village de Gembes et de ses abords
- Finalisation de la voie lente vers Bièvre

Elle demande à la Commune d'être attentive à faire appel prioritairement aux entreprises locales, soit par un marché par lots, soit par des clauses sociales ou l'imposition de matériaux locaux dans le cahier des charges.

## **Divers : concours photo à destination des CLDR**

---

Il y a 40 ans débutait la politique de Développement rural. Rien n'aurait été possible sans les Communes et sans les Commissions locales.

La FRW souhaite marquer l'événement et y associer les CLDR. Elle projette d'éditer en 2016 une publication reprenant 40 photos sur le thème : « Ensemble pour des villages vivants ».

C'est pourquoi elle lance un concours photo à destination des CLDR.

Le thème du concours, « Ensemble pour des villages vivants », peut être illustré de différentes façons : images saisies sur le vif d'activités ou de personnes, réalisations issues d'une opération de développement rural, illustrations de la vie villageoise ou rurale...

### **Règlement**

- Le concours est destiné aux CLDR et aux membres de CLDR.
- Chaque CLDR peut envoyer au maximum 25 photos prises en Wallonie (dans la commune ou non), actuelles ou anciennes.
- Le jury récompensera la qualité d'ensemble et la diversité des photos, en lien avec le thème.

### **Déroulement**

- Pour le 5 juillet : inscription de la CLDR et désignation d'une personne de contact
- Printemps-été : réalisation et/ou sélection des photos par la CLDR
- 23 septembre : envoi des photos au jury
- Mi-octobre : Communication des résultats

### **Prix**

- Prix collectif pour une CLDR
  - ✓ Stage de perfectionnement et de conseil en photos donné par un professionnel
- Prix individuels :
  - ✓ Les 5 meilleures photos : tirage de qualité professionnelle sur dibond
  - ✓ ... et pour le 1<sup>er</sup> lauréat : un bon pour un week-end dans un gîte de Wallonie
- Les photos sélectionnées seront éditées dans la publication FRW et sur le site internet FRW.

### **Réaction de la CLDR**

La CLDR désire s'inscrire à ce concours.

Christophe Bodart se propose pour coordonner le projet.

Sophie Orban,  
Agent de développement FRW

## Participants à la CLDR du 28/04/2016

### Présents

Civilité	Nom	Prénom	Adresse postale	N°	CP	Localité
Mme	Grégoire	Stéphanie	Voie de Gribôle	3	6929	Haut-Fays
Mme	Stalmans	Francine	rue de la Hauche	74	6929	Daverdisse
Mme	Lambert	Dominique	rue des Routis	29	6929	Daverdisse
M.	Charlotiaux	André	rue des Routis	27 D	6929	Daverdisse
Mme	Crick	Sandra	rue de la Hauche	74 B	6929	Daverdisse
M.	Bodart	Christophe	rue des Routis	29	6929	Daverdisse
M.	Verbeek	Pierre	rue de Banet Sart	23	6929	Daverdisse
M.	Collin	Lucien	rue de Fontenelle	25	6929	Porcheresse
M.	Incoule	Roland	rue de Redu	35	6929	Porcheresse
M.	Merny	André	rue de la Strée	7	6929	Gembes
M.	Adam	Jean-Benoît	rue du Pont Gaty	3	6929	Haut-Fays
M.	Wuidar	Maurice	chemin du Chênélisse	21	6929	Gembes
M.	Vanderperre	Francis	Sclassin	215 A	6929	Haut-Fays
M.	Cariaux	Christian	rue de Burnaifontaine	1	6929	Haut-Fays
M.	Léonet	Nicolas	rue de Vonèche	164	6929	Haut-Fays
Mme	Poncin	Patricia	rue de la Strée	8	6929	Gembes
M.	Baijot	Pol	rue de Gedinne	29	6929	Haut-Fays
M.	Burtomboy	Denis	rue Paul Dubois	36	6929	Daverdisse
M.	Léonet	Maxime	rue de Gedinne	32	6929	Haut-Fays
M.	Groffils	Firmin	rue de Graide	101	6929	Porcheresse
M.	Vincent	Jean-Claude	rue des Buts	3	6929	Haut-Fays
M.	Bosseaux	Michel	chemin de la Rochette	2	6929	Haut-Fays

### Excusés

Civilité	Nom	Prénom	Adresse postale	N°	CP	Localité
M.	Vanommelaeghe	Luc	Culot de Lahaut	79	6929	Porcheresse
M.	Fasbender	Roland	rue de Redu	30 C	6929	Porcheresse
M.	Pauwels	René	rue de la Chapelle	3	6929	Haut-Fays
Mme	Deffoin	Marie-Claire	rue des Ochires	71 A	6929	Haut-Fays
Mme	Cornet	Maryse	Ancien chemin de Wellin	30	6929	Haut-Fays